

TARIFICATION DES PRESTATIONS D'ACCUEIL D'ENFANTS
Centres de loisirs primaires (maternelle et élémentaire) - Périodes scolaires
Application au 1er septembre 2026

La tarification appliquée aux familles pour une place d'accueil périscolaire ou extrascolaire est modulée en fonction du quotient familial (QF) calculé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) prenant en compte le cumul des ressources et parts déclarées par l'allocataire et son éventuel conjoint. Les tarifs sont encadrés selon les QF CAF par des montants minimum et maximum. En cas d'absence de justificatif de ressources, le tarif maximal est systématiquement appliqué.

Pour les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), la tranche 1 (T1) sera appliquée.

Temps d'accueils périscolaires

Tranche (T)	Seuils QF CAF	Tarif unitaire		Forfait mensuel par enfant
		MATIN	SOIR	MATIN OU/ET SOIR
T1	< 300	0,30	0,60	5,50
T2	De 300 à 399			6,00
T3	De 400 à 499	0,40	0,80	6,50
T4	De 500 à 599			7,00
T5	De 600 à 699	0,60	1,10	7,50
T6	De 700 à 849			8,00
T7	De 850 à 999	0,80	1,50	8,50
T8	De 1000 à 1299			9,00
T9	De 1300 à 1599	1,00	1,90	9,50
T10	> 1600			10,00

		Midi (pause méridienne) en périodes scolaires (Lu-Ma-Je-Ve)					
		Activités réservées			Activités NON réservées ou NON honorées		
Tranche (T)	Seuils QF CAF	Service de restauration (temps du repas encadré)	Service périscolaire (temps d'activités hors repas encadré)	Total 2 services d'accueil du midi avec repas	Service de restauration (temps du repas encadré)	Service périscolaire (temps d'activités hors repas encadré)	Total 2 services d'accueil du midi avec repas
T1	< 300	0,60	0,30	0,90	0,80	0,30	1,10
T2	De 300 à 399	0,90	0,30	1,20	1,10	0,30	1,40
T3	De 400 à 499	1,20	0,30	1,50	1,50	0,30	1,80
T4	De 500 à 599	1,50	0,30	1,80	1,90	0,30	2,20
T5	De 600 à 699	1,80	0,30	2,10	2,30	0,30	2,60
T6	De 700 à 849	2,10	0,50	2,60	2,60	0,50	3,10
T7	De 850 à 999	2,40	0,70	3,10	3,00	0,70	3,70
T8	De 1000 à 1299	2,70	0,90	3,60	3,40	0,90	4,30
T9	De 1300 à 1599	3,00	1,10	4,10	3,80	1,10	4,90
T10	> 1600	3,30	1,30	4,60	4,10	1,30	5,40

		Mercredi en périodes scolaires				Mercredi en périodes scolaires - Activités non honorées			
Tranche (T)	Seuils QF CAF	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas (*)	Journée avec repas	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas (*)	Journée avec repas
T1	< 300	0,90	2,10	2,10	3,00	1,10	2,50	2,50	3,60
T2	De 300 à 399	1,20	2,80	2,80	4,00	1,40	3,40	3,40	4,80
T3	De 400 à 499	1,50	3,50	3,50	5,00	1,50	4,20	4,20	5,70
T4	De 500 à 599	1,80	4,20	4,20	6,00	2,20	5,00	5,00	7,20
T5	De 600 à 699	2,10	4,90	4,90	7,00	2,60	5,90	5,90	8,50
T6	De 700 à 849	2,60	5,90	5,90	8,50	3,10	7,00	7,00	10,10
T7	De 850 à 999	3,10	6,90	6,90	10,00	3,70	8,30	8,30	12,00
T8	De 1000 à 1299	3,60	7,90	7,90	11,50	4,30	9,50	9,50	13,80
T9	De 1300 à 1599	4,10	8,90	8,90	13,00	4,90	10,70	10,70	15,60
T10	> 1600	4,60	9,90	9,90	14,50	5,40	11,70	11,70	16,60

* dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) validé

Accusé de réception en préfecture
 0276212707012-20260723-DCM-2026-063-AR
 Date de télétransmission : 27/07/2026
 Date de réception préfecture : 27/07/2026